

CLASSIFICATION – FORMATION

● TYPOLOGIE DES DECHETS

Les déchets des établissements de soins sont répartis en 5 catégories :

- Déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRIA),
- Déchets assimilables aux ordures ménagères,
- Déchets spéciaux,
- Déchets radioactifs,
- Pièces anatomiques.



● DEFINITIONS

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et Assimilés

Selon le décret n° 97- 1048 du 6 Novembre 1997, sont considérés comme déchets de soins à risques et assimilés : “ les déchets d'activités de soins, les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire.”, déchets qui...

- soit, ils présentent un risque infectieux, du fait qu'ils contiennent des micro-organismes viables ou leurs toxines.
- soit, même en l'absence de risque infectieux, ils relèvent d'une des catégories suivantes :

- Matériels et matériaux piquants ou coupants destinés à l'abandon, qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique,
- Produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption,
- Déchets anatomiques humains, correspondant à des fragments humains non aisément identifiables.

Pièces anatomiques

“Les pièces anatomiques sont des organes ou des membres(...) aisément identifiables par un non spécialiste...” (Article R.44-9).

“Les pièces anatomiques (...) doivent être incinérées (...) dans un crématorium...” (Article R. 44-9)

● RISQUES PRESENTES PAR LES DECHETS

Le risque psycho-émotionnel :

La présence potentielle d'agents biologiques pathogènes dans les déchets entraîne un sentiment de crainte de la part du public, d'autant plus grand que son origine est identifiée par le contexte de sa découverte (poubelle d'un hôpital...).

Le risque infectieux :

La directive européenne du 12 décembre 1991 relative aux déchets dangereux définit le risque infectieux : « *matière contenant des micro-organismes viables ou leurs toxines, dont on sait ou dont on a de bonnes raisons de croire qu'ils causent la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants.* »

Le risque potentiel concerne les personnes qui peuvent entrer en contact physique avec les déchets à savoir :

- Le professionnel de la santé et son personnel,
- L'équipe de ménage, le personnel chargé de la collecte et du transport de ces déchets,
- Le patient en auto traitement et ses proches lorsque ces déchets sont mélangés aux ordures ménagères,
- Les gardiens, responsables d'entretien et les enfants,
- Les services techniques, les pompiers, la police et les ripeurs qui manipulent ces déchets sur la voie publique.

● FORMATION AU TRI ET A LA GESTION DES DECHETS

La sensibilisation et la motivation du personnel constituent un aspect indispensable à la réussite du tri et au bon respect des conditions d'hygiène et de sécurité*.

Pour répondre aux demandes croissantes de ses clients, GAP Hygiène Santé s'est doté d'un service de formation.

Les Objectifs :

- Optimisation du tri
- Respect des circuits
- Hygiène et sécurité
- Respect de la réglementation



Des programmes personnalisés

- Formation à la gestion des déchets pour l'équipe d'encadrement
- Formation au tri pour le personnel

Une démarche en quatre étapes

- Analyse des besoins et état des lieux
- Proposition, conception et réalisation d'un plan de formation
- Sensibilisation et formation au moyen d'outils ludiques et pédagogiques
- Evaluation et bilan

* *les producteurs « sont tenus d'informer leur personnel des mesures retenues pour l'élimination des déchets de soins et assimilés et des pièces anatomiques »* (Décret du 6 Novembre 1997 article R. 44-11).